

Universitatea „Al. I. Cuza”, Iași  
Departamentul de Sociologie  
și Asistență Socială

Holt România  
Programul pentru Promovarea  
Asistenței Sociale

# Revista de cercetare și intervenție socială

Volumul 23

decembrie 2008

**Review of  
Research and  
Social  
Intervention**

**Revue de  
Recherche et  
Intervention  
Sociale**



[www.asistentasociala.ro](http://www.asistentasociala.ro)

*Catherine SELLENET*

Parentalité et dignité sociale en  
situation de précarité et de  
contrôle judiciaire

*Secțiunea: Realitatea pe masa de  
disecție*

Editura Lumen, 2008

# **Revista de cercetare și intervenție socială**

*acreditată CNCSIS, cod 657*

**Director: prof.dr. Vasile MIFTODE**  
**Redactor șef: conf. dr. Ștefan COJOCARU**  
**Secretar general de redacție: lect. dr. Daniela COJOCARU**

## **International Advisory Board**

prof.dr. Nadji RAHMANIA – USTL Lille, Franța  
prof.dr. Patrick LeGuirriec – Université Tours, Franța  
prof.dr. Victor Groze – Case Western University, Cleveland, SUA  
prof.dr. Einar Helander – Lisabona, Portugalia  
prof.dr. Karl Garber – ENSP Rennes, Franța  
dr. Lindi Endicott – Planned Parenthood, SUA  
prof.dr. Vicky Buchan, Colorado State University, SUA  
prof. dr. Catherine SELLENET, Université of Nantes, France  
prof. dr. Gérard NEYRAND, Université de Toulouse, France

## **Consultanți pentru domeniul protecției copilului și a familiei**

Pintilii PENCIUC/Director Executiv Adjunct DGASPC Iași,  
Maria Felicia MIHAI/Director Executiv DGASPC Botoșani,  
Ionel Ștefănică ARMEANU/Director Executiv DGASPC Vaslui,  
Marian LOSPA/Director Executiv DGASPC Neamț, Sorin  
BRAȘOVEANU/Director Executiv DGASPC Bacău

## **Colectivul de redacție**

Antonio SANDU, *Asociația Lumen*; Iuliana ZĂGAN, *Holt România*; Elena MOCANU, *Holt România*; lect. dr. Nicoleta NEAMȚU, *Universitatea Babeș-Bolyai Cluj Napoca*; Mădălina Constantin, *DGASPC Iași*; Raluca Popescu, *ICCV București*

ISSN: **1583-3410** (*varianta tipărită*);

ISSN: **1584-5397** (*varianta online*)

Editura Lumen, Iași

Adresa redacției: Holt România FCSSCF Filiala Iași, Iași,  
str. Bistrița, nr. 7, Bl. B13, parter, ap.3, tel./fax: 0332.402515,  
email: [redactia@asistentasociala.ro](mailto:redactia@asistentasociala.ro)



# Parentalité et dignité sociale en situation de précarité et de contrôle judiciaire

## [Parenthood and social dignity when in precarious and judicial control]

*PhD Catherine SELLENET*

*Professeur en sciences de l'éducation  
chercheur au Labécd, Université de Nantes*

### **Abstract**

*Some parents suffer from a combination of difficulties. They are both precarious, or even excluded from the work sphere, and vulnerable within the family sphere and child welfare measures show it. Yet, work and family spheres are supposed to frame any normally integrated individual. Without these two foundations, the risk of no longer belonging increases. To counter the risk of breakdown of social cohesion numerous interventions now put the emphasis on supporting parents, enhancing parental skills, looking for a more balanced and respectful partnership regarding parents' role. They must, as the expression goes, 'be acknowledged' to retain their social dignity. But, what is beyond the phrase 'being acknowledged'? Which forms does it take within parenthood register in the eyes of the professionals? And, what do parents say about this strange experience which summons them to be helped, whether they like it or not, bring up and educate their children?*

*Keywords: parenting, social dignity, stigmatisation, social care of childhood*

### **Problématique**

Selon le rapport de l'Oned de 2005, 138 335 enfants dépendent de la Protection de l'enfance (chiffres 2003) dont 112 403 confiés à l'Aide sociale à l'enfance, soit par mesure administrative (28 586) soit par mesure judiciaire (83 817). Si on ajoute aux enfants placés, les aides éducatives en milieu ouvert, le nombre des enfants protégés atteint 215 849, soit 1,7% de l'ensemble des moins de dix huit ans. C'est un pourcentage que l'on peut trouver modeste sur le plan national, mais

pour les parents concernés la mesure vient signifier un écart par rapport à la norme qui veut que l'État n'intervienne qu'à titre subsidiaire dans la vie des familles et l'éducation des enfants. Être le parent d'un enfant placé n'est pas anodin et l'on peut penser que cette expérience peut jouer comme une stigmatisation suscitant des sentiments d'indignité et une atteinte de l'estime de soi (Croizet-2003). Par définition être stigmatisé, c'est posséder une identité dévalorisée, jugée inférieure par les autres (Crocker - 1998). C'est également être acculé au bas de l'échelle sociale (Link - 2001). Quoique sommaire, cette définition rend bien compte des caractéristiques de la population étudiée dans cette recherche. La valeur que nous nous attribuons en tant qu'individu n'est pas absolue. Elle est le produit de dynamiques interpersonnelles et sociales complexes. Si l'estime de soi est en partie le reflet des évaluations de soi par autrui, une attention particulière doit être portée aux effets des évaluations des travailleurs sociaux sur les parents concernés. Les rapports Bianco Lamy puis celui plus récent de Naves-Cathala (2000) sont venus dénoncer l'éviction des parents et combien il paraissait "abusif de parler de contractualisation de l'action éducative". La conclusion du rapport de Naves-Cathala était édifiante : "En conclusion, la mission estime que, si des progrès indéniables ont été faits au cours des vingt dernières années pour le bien-être des enfants et adolescents concernés par des mesures de protection, des lacunes majeures demeurent quant à l'aide qu'il convient d'apporter à leurs parents. C'est donc aussi à leur égard, en raison des droits fondamentaux qu'ils possèdent, et dans l'intérêt de leurs enfants, malgré et à cause de leurs défauts et de leurs qualités, qu'il convient de porter une attention renouvelée." La recherche que nous présentons s'inscrit dans cette perspective, elle pose le problème du devenir de la parentalité dans les situations de contrôle administratif ou judiciaire, que ce contrôle prenne la forme d'une AEMO, d'un placement en famille d'accueil ou institution, ou d'un placement judiciaire au domicile des parents, formule nouvelle expérimentée dans quelques départements. Reprenant les travaux sur la parentalité initiés par le Ministère dans les années 1990 (Houzel-2002), nous interrogeons dans cette recherche les trois axes de la parentalité (axe de l'exercice de la parentalité, axe de l'expérience subjective de la parentalité, axe de la pratique de la parentalité) sous l'angle de la reconnaissance sociale. Les parents sont-ils reconnus du point de vue de leurs droits (axe de l'exercice de la parentalité, de leur expérience sensible de la parentalité (émotions-axe de l'expérience), de leurs pratiques éducatives (axe de la pratique) ? Comment s'exprime cette reconnaissance, au moment même où le législateur (loi 2002-2 du 2/01/2002 rénovant l'action sociale) rappelle les droits fondamentaux de la personne aidée comme :

- le respect de sa dignité, de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité et de sa sécurité;
- le libre choix entre les prestations adaptées qui lui sont offertes ;

- une prise en charge et un accompagnement individualisé de qualité favorisant son développement, son autonomie et son insertion, adaptés à son âge et à ses besoins, respectant son consentement éclairé qui doit systématiquement être recherché lorsque la personne est apte à exprimer sa volonté et à participer à la décision ;

- la confidentialité des informations la concernant ;

- l'accès à toute information ou document relatif à sa prise en charge, sauf dispositions législatives contraires ;

- une information sur ses droits fondamentaux et les protections particulières légales et contractuelles dont elle bénéficie, ainsi que sur les voies de recours à sa disposition ; la participation directe ou avec l'aide de son représentant légal à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui la concerne.”

Sur le plan théorique, cette recherche s'appuie sur les nombreux travaux sur la parentalité en milieu précaire, cités dans cette même revue par Zaouche-Gaudron. Nous y ajoutons les écrits de Gérard Neyrand (2004) et de Claude Martin (2004) sur la monoparentalité précaire. Tous ces travaux mettent l'accent sur l'impact des dimensions socio-économiques et culturelles sur la parentalité et sur les difficultés à être parent en contexte précaire. Pour ce qui concerne les théories de la reconnaissance, les supports conceptuels ne manquent pas. Ils vont de Hegel à Axel Honneth (2000), en passant par Paul Ricœur (2004) pour une approche philosophique. Pour une approche plus sociologique des sentiments d'exclusion liés à un défaut de reconnaissance, nos auteurs de référence ont été Vincent de Gaulejac pour la lutte des places (1994) et les sentiments de honte (1996) et Serge Paugam pour les stratégies développées par les parents face à la disqualification sociale (1991 et 1996). L'approche que nous proposons est multidimensionnelle et transdisciplinaire, faisant appel à la fois à la psychologie, la sociologie et aux sciences de l'éducation, trois disciplines auxquelles nous appartenons. Cet article présente les principales conceptions de la reconnaissance utiles à notre objet de recherche, et les premiers résultats d'une recherche qui porte sur 300 enfants placés.

## Méthodologie

La méthodologie utilisée est à la fois quantitative et qualitative. Dans une recension des recherches effectuée en 2004 (18 thèses et 32 rapports de recherche), Michel Boutanquoi fait un constat sévère : “nos connaissances, tant en ce qui concerne les caractéristiques socio-économiques des familles qu'en ce qui concerne plus précisément les enfants pris en charge, demeurent approximatives. Non pas que nous ne sachions rien mais ce que nous savons repose sur des

agencements incertains de données éparses et parcellaires.”. Par un questionnaire rempli par l'éducateur référent, nous avons collecté l'ensemble des données concernant chaque enfant, dans la logique du modèle de Bronfenbrenner. La recherche a été effectuée au sein de la Sauvegarde de l'enfance 44, à partir de chaque structure d'intervention : placement familial, internats, aemo, placement judiciaire à domicile, prises en charge des jeunes majeurs. Tous les enfants présents à la date de la recherche ont été compris dans le corpus, soit 300 enfants. Chaque questionnaire comprend 150 items permettant de cerner le milieu familial, le parcours de l'enfant, son développement, les diverses interventions proposées à la famille, les pratiques de suppléance de la structure prenant en charge l'enfant, les interventions dites de “travail avec les familles”. Les données ont été analysées avec le logiciel Sphinx. Secondairement, nous avons procédé à des entretiens semi-directifs avec des parents vivant soit un placement de leur enfant, soit une mesure de placement judiciaire à leur domicile, supposant une présence importante de l'intervenant dans leur intimité. Ces entretiens ne sont pas représentatifs du corpus, mais illustratifs, dans la mesure où les parents-témoins ont été proposés par la Sauvegarde et non tirés au hasard statistique. Les entretiens ont été enregistrés et anonymés (15 entretiens), puis traités par repérage des unités sémantiques. Chaque entretien présentait les mêmes étapes : remémoration des causes amenant l'intervention des professionnels de l'enfance, explicitation des interventions proposées sous l'angle de la méthode et de la rythmicité, analyse des rapports professionnels-parents, expression des émotions ressenties lors des interventions, modifications et devenir de la parentalité dans le cadre imposé, propositions de modifications dans les interactions parents-professionnels. Cette partie consacrée aux entretiens est toujours active, le corpus devant être augmenté.

## **Présentation de quelques résultats**

### ***Du point de vue de l'emploi***

Ce que nous percevons de l'origine socio-économique des familles confirme leur précarisation. Pour notre corpus, la profession du père est non connue par les professionnels dans 20 % des cas. Le père appartient à la catégorie “ouvrier” dans un tiers des situations, mais il est au chômage indemnisé ou non pour tous les autres (soit la moitié). Les professionnels signalent un père reconnu comme handicapé dans 2 % des cas et une marginalisation proche du quart monde pour 6 % d'entre eux. Les mères sont encore plus précaires, moins de 10 % se déclarent au travail (15 % si on compte le travail saisonnier), 30 % sont au foyer, toutes les autres se déclarent sans emploi (38 %) ou bénéficiaires du RMI, de l'API ou d'allocations cotorep (10 %). À l'évidence, les mères sont mieux connues que les pères, car le taux de non réponse est pour elles de 7,8 % seulement. Au vu de ces résultats, nous pouvons sans peine appliquer à cette population la lecture de

Robert Castel sur la désaffiliation. Les théoriciens de l'exclusion, comme Robert Castel et Serge Paugam, accordent à la sphère du travail et à la sphère familiale une importance de premier poids. Ce sont ces deux sphères qui garantissent une insertion. Que l'une d'entre elles soit fragile et la désaffiliation pointe son nez. En 1991, Robert Castel donne cette définition de l'exclusion : "c'est un processus de désaffiliation d'une population mise à l'écart de l'emploi et mal inscrite dans des cadres de solidarité concrètes". C'est selon Robert Castel la solidarité de voisinage et la solidarité familiale qui évitent de glisser totalement dans l'exclusion. La perte du logement n'est que la conséquence visible de cette mauvaise inscription familiale. À partir de cette définition, Robert Castel propose une typologie des modalités d'existence. On y trouve la zone d'intégration, favorable aux individus jouissant de tous leurs droits et d'un bon réseau de sociabilité ; la zone de vulnérabilité où se trouvent les personnes à la fois précaires dans la sphère de l'emploi et fragiles du point de vue relationnel ; la zone d'assistance des sans emploi faisant jouer la solidarité collective et familiale ; enfin la zone de désaffiliation qui conjugue l'absence d'emploi et l'isolement relationnel. Avec une autre terminologie Serge Paugam (1991) distingue également quatre catégories : les intégrés, les fragiles qui sont les vulnérables de Robert Castel, les assistés et les marginaux qui sont les désaffiliés pour Castel. Plus intéressant encore, Serge Paugam décline des sous-groupes dans ces populations et distingue parmi les fragiles ceux qui ont intériorisé cette fragilité (vécu de honte, d'humiliation, de désarroi, de repli) de ceux qui la négocient (l'infériorité du statut est vécue comme temporaire). De même, dans la zone d'assistance, Serge Paugam repère trois types de bénéficiaires : ceux qui pratiquent une assistance différée et refusent le plus possible l'aide des services sociaux ; ceux qui sont installés dans l'assistance et négocient habilement avec les professionnels de l'enfance ; ceux qui revendiquent l'assistance, en retournant le stigmate et en accusant la société de tous les maux. Enfin, la marginalité peut être conjurée lorsque l'individu reste motivé par une éventuelle réinsertion sociale, elle est par contre organisée lorsqu'un nouveau cadre culturel a été élaboré par la personne lui permettant de résister symboliquement à la stigmatisation.

### *Du point de vue des solidarités relationnelles*

La lecture de nos statistiques montre que peu de parents appartiennent à la catégorie des intégrés. La plupart des parents sont dans la zone de vulnérabilité, dans la zone d'assistance voire de marginalisation sur le plan de l'emploi. Il en est de même sur le plan familial. 20 % des parents de notre corpus sont en couple, 50 % sont séparés, 5 % sont en cours de séparation et 15 % en familles recomposées. À noter que 4 % des mères vivent en centre maternel, 4 % sont accueillis dans la famille élargie (contre 2 % des pères). La solidarité familiale ou amicale n'est pas absente mais elle est relative : 33 % des familles sont dites isolées, 45 % sont entourées et peuvent trouver de l'aide, et 17 % sont entourés d'amis mais

également démunis, dans 5 % des cas on ne sait rien de l'environnement familial. Ces chiffres sont sans doute à lire avec précaution car ils sont le reflet des représentations des professionnels et ne concordent pas forcément avec la perception parentale. Certains réseaux de sociabilité restent invisibles pour les professionnels, soit parce qu'ils sont volontairement masqués, soit parce que les professionnels ne savent pas les repérer. Les professionnels imaginent souvent que la précarisation ou la marginalisation est synonyme de crise ou de rupture du lien social. Or il ne faut pas confondre le lien social (comme modèle d'intégration) et les liens sociaux. Vivre sur les marges ne veut pas dire être en rupture de liens sociaux. Vivre sur les marges ne veut pas dire être exclu. Certains parents ont un réseau d'entraide qui échappe à la connaissance des travailleurs sociaux. Ceci étant dit, nous avons fait en 2001 une recherche directement auprès des parents d'enfants placés (N=202) où cette question de l'aide possible ou exclue apparaissait. Or sur 202 parents, 22 % avaient répondu être seuls, sans recours, pour éduquer leur enfant. La solitude est donc parfois au rendez-vous des trajectoires et rend difficile la parentalité.

Atypiques sur le plan de l'inclusion, ces familles le sont également sous l'angle des naissances. Le nombre d'enfants né d'un même couple est le suivant : 21 % avec un unique enfant, 28 % avec deux enfants, 22 % avec trois enfants, 20 % avec quatre à six enfants, 6 % avec plus de six enfants (3 % de non réponse). Avoir des enfants, c'est peut-être la seule richesse et la seule façon d'exister socialement pour ces familles, aussi mesure-t-on mieux l'atteinte ressentie lorsque la disqualification s'opère sur le terrain de la parentalité, le sentiment d'indignité qui en résulte et l'extrême sensibilité à toute intervention mettant à mal le sentiment de reconnaissance.

### **Que veut dire être reconnu ?**

Les auteurs qui ont marqué nos travaux, par leur approche philosophique ou politique, ont été principalement Richard Sennett (2003) et Paul Ricœur (2004) L'ouvrage de Richard Sennett intitulé *Respect, de la dignité de l'homme dans un monde d'inégalité* s'ouvre par un constat : "les clients de l'Aide sociale se plaignent souvent d'être traités sans respect. Mais le manque de respect dont ils font l'expérience ne vient pas seulement de ce qu'ils sont pauvres, âgés ou malades. La société moderne manque d'expressions positives du respect et de la reconnaissance d'autrui." Pour Richard Sennett, qui utilise l'exemple de l'orchestre musical pour expliciter ce qu'est le respect, celui-ci est avant tout le "fait de prendre au sérieux les besoins de l'autre". Sennett distingue ensuite ce qui est dû au statut ou au rang, notant que "ce sont les besoins du supérieur qui comptent, c'est lui qui obtient la reconnaissance". Le "prestige", est un autre aspect de la reconnaissance. "Il renvoie aux émotions que le rang suscite chez les autres, mais



la relation entre statut et prestige est compliqué. Un rang élevé ne dicte pas invariablement un grand prestige”. Pour Richard Sennett, le respect et la reconnaissance sont synonymes. Reprenant les écrits de John Rawls, R.Sennett note que la reconnaissance signifie “respecter les besoins de ceux qui sont inégaux”. Chez Jürgen Habermas, “c’est respecter les vues de ceux que leurs intérêts conduisent à ne pas être d’accord”.

Cette première approche peut aisément être illustrée par le témoignage de Monsieur D, recueilli en 2005 : *“Ma fille a été placée en famille d’accueil à l’âge de deux ans, en raison de l’alcoolisme maternelle. C’est moi qui ai demandé le placement parce que j’étais infirmier psychiatrique et je me rendais compte que l’enfant était en danger. Ma fille a aujourd’hui huit ans, et je ne la vois qu’une heure tous les quinze jours en présence d’un éducateur. Je n’ai jamais vu où elle habite, elle a été hospitalisée pour ses oreilles et je n’ai eu que le droit de signer l’autorisation d’opérer sans droit de visite supplémentaire. Les cadeaux, comme les vêtements sont refusés, ils ne sont pas du goût de la famille d’accueil. A ma demande de baptême pour ma fille, on m’a répondu que ce serait fait sur le temps de visite, ce qui enlève tout sens au sacrement. Je voulais que ma fille apprenne à faire du vélo, j’en ai amené un dans le coffre de la voiture, il y est resté, on m’a dit que nous n’avions pas le temps. Pour la demande d’autorisation de sport, j’ai noté que c’était l’adresse de la famille d’accueil qui figurait et non la mienne. Bref je suis un père en pointillés, entre parenthèses, je n’ai pas le droit de rencontrer les institutrices de ma fille. Je me sens humilié, on me présente comme quelqu’un de dangereux alors qu’on oublie que je suis à l’origine de la demande de placement. Ce placement, c’est pour moi comme un nodule cancéreux avec lequel je vis, je suis dans la vase et je m’y enfonce. Je suis comme dans une prison avec des interdits partout, une prison virtuelle mais pire qu’une prison réelle car là je ne sais pas combien de temps va durer la peine. C’est comme une verrue qui vous gratte tous les jours, ma vie tourne autour de cela. Je reste sans doute le père aux yeux de ma fille, mais elle a huit ans et je n’ai jamais pris un repas avec elle, j’en rêve...”*

Les besoins et les valeurs de Monsieur D ne sont pas reconnus comme tels. Ni les désirs de baptême, ni les goûts, ni les apports éducatifs ne sont compris, ce qui suscite un sentiment explicite d’humiliation. L’humiliation est une blessure de l’amour propre, la perte de l’honneur. En ce sens Pierre Bourdieu, dans *le sens de l’honneur* (2000) pouvait noter : “l’honneur suppose un individu qui se saisit toujours sous le regard des autres, qui a besoin des autres pour exister, parce que l’image qu’il forme de lui-même ne saurait être distincte de l’image de soi qui lui est renvoyée par les autres”. Dans cet entretien, Monsieur D dénonce l’image qui lui est renvoyée dans le regard des professionnels de l’enfance, celle d’un père dangereux, inutile, en pointillés.

La lecture de Paul Ricœur apporte de nouvelles pistes de réflexion. Pour Paul Ricœur, la reconnaissance a trois visages.

### ***Reconnaître signifie identifier***

La reconnaissance, c'est d'abord identifier, reconnaître une personne, se remettre dans l'idée quelqu'un ou quelque chose que l'on connaît. Ce quelque chose ou ce quelqu'un est reconnu à l'aide de marques, de signes distinctifs. Cette première piste interroge nos représentations concernant les parents, les signes auxquels nous sommes sensibles pour les désigner comme "cas sociaux". Cette piste serait également intéressante à creuser pour comprendre l'extrême sensibilité des parents à toute action des professionnels sur le corps de l'enfant. La fameuse coupe des cheveux, décidée unilatéralement par les familles d'accueil, déclenche souvent des réactions parentales explosives. Mais si on se rappelle que reconnaître c'est identifier à des signes distinctifs, on mesure combien l'enfant métamorphosé devient un étranger pour les siens.

### ***La reconnaissance comme responsabilité, se reconnaître soi-même capable de...***

Le deuxième temps de la reconnaissance introduit une dimension réflexive sur soi-même. Reconnaître, c'est admettre pour vrai, avouer, confesser une faute ou une erreur, être reconnu comme coupable ou comme capable, c'est pouvoir dire et pouvoir faire, pouvoir raconter et se raconter. La reconnaissance de soi, selon Paul Ricœur, suppose que l'homme se reconnaisse agissant. Ce deuxième temps de la reconnaissance débouche sur l'imputabilité, la reconnaissance de la responsabilité. Le sujet est comptable de ses actes au point de pouvoir se les imputer à soi-même. Cette reconnaissance de soi, requiert à chaque étape, l'aide d'autrui, l'identité ne se construisant que dans un rapport à l'Autre. Cette seconde étape interroge cependant l'analyse faite par le professionnel de la situation du parent. La question de l'imputabilité n'est pas neutre. De quoi le parent est-il responsable, de quoi doit-il se reconnaître coupable? Lorsque nous avons demandé aux professionnels de nommer les causes de l'intervention, nous avons obtenu les résultats suivants, classés par ordre hiérarchique de citation (choix multiples) :

- Les carences éducatives (49 %).
- Les difficultés d'encadrement (41 %)
- Les problèmes de couple (29 %)
- Les problèmes relationnels avec l'enfant de type fusion (29 %)
- Un climat de violence (29 %)
- Une absence de règles (27,5 %)
- Des négligences graves (25 %)
- De la maltraitance psychologique (23 %)
- Des problèmes de type psychiatrique (19 %)
- Des relations parents-enfants de type rejet (17 %)
- De la maltraitance sexuelle (17 %)

- Des actes délictueux (14 %)
- De la pauvreté (12 %)
- De la précarité (12 %)
- Du désintéret (10 %) et de la maltraitance physique (10 %)

Sur quinze propositions, la pauvreté et la précarité n'apparaissent qu'en douze et treizième position. Cette longue liste montre la multiplicité des problèmes rencontrés mais confirme une lecture psychologique voire psychologisante des problèmes. La pauvreté et la précarité ne sont citées qu'en fin de liste, plus comme un épiphénomène que comme une cause réelle. L'individu d'aujourd'hui est bel et bien celui qui "doit s'en sortir", qui doit savoir gérer sa vie et la réussir indépendamment du contexte réel d'existence. C'est lui qui est faillible, lui qui éprouve des difficultés relationnelles, lui qui ne sait pas donner les repères. Du point de vue de la reconnaissance comme responsabilité, imputabilité, les choses sont claires. Seul l'individu est responsable, l'environnement n'est qu'une ultime touche pour comprendre les difficultés rencontrées. Dès lors, les parents hésitent à demander de l'aide. Se conformant au modèle de l'individu autonome et responsable, ils omettent d'évoquer leurs difficultés "*Je n'ai pas sollicité mes parents, je pensais m'en sortir toute seule, je cachais tout. J'avais envie d'être reconnue comme parfaite. Pour Jules, je voulais qu'il ait tout.*" (Mère d'un enfant placé). Dans l'idéologie de la performance, cette maman montre combien le modèle de la perfection a fonctionné, jusqu'à l'épuisement, jusqu'à la rupture et la "fatigue d'être soi" pour reprendre l'expression d'Alain Ehrenberg (2000).

La disqualification sociale décrite par Serge Paugam, est dès lors peu pensée, par les professionnels de l'enfance. Ce qui fait dire à Richard Sennett "quand on presse les clients de l'Aide sociale de retrouver le respect d'eux-mêmes, cela veut dire en général qu'ils doivent devenir matériellement autonomes". Or le "respect de soi ne saurait se gagner de la même façon qu'on gagne de l'argent". Dans ce deuxième temps de la reconnaissance, les entretiens dévoileront toutes les formes de doute et d'acceptation avec réticence de l'imputabilité, de déni, de constructions imaginaires, de résistances et de retournement du stigmat, pour ne pas reconnaître ce que l'on est ou comment on est perçu. Ces mêmes entretiens feront apparaître combien la deuxième proposition de la reconnaissance, être reconnu capable de, est peu active. Si les parents sont reconnus coupables de défaillances multiples, ils sont à l'inverse peu reconnus capables de, comme s'en plaindra cette mère de deux enfants placés :

"Je m'attendais à ce que des éducateurs viennent chez moi, c'était normal pour protéger les enfants. Je comprenais qu'ils évaluent mes compétences. Avec tout ce que l'on voit dans les journaux, je comprends leurs craintes. On ne peut pas admettre la récidive. Je sais qu'il y a des parents qui se croient capables et qui ne le sont pas. Si c'était dans le but de récupérer mes enfants, je me pliais à cette intervention. Mais en contrepartie, il faut pointer les efforts des parents, leurs

progrès. Il faut différencier les parents qui veulent s'en sortir des autres. Les droits des parents sont bafoués. Il faut les aider, ne pas les juger de suite.”

### ***La reconnaissance comme réciprocité ou reconnaissance mutuelle***

Surgit en fin de parcours du terme “reconnaissance” un hôte inattendu, la reconnaissance comme gratitude, avoir de la reconnaissance pour quelqu'un. Pour Ricoeur, la reconnaissance peut devenir mutuelle, réciproque. Reconnaître l'autre, et être reconnu par lui, tel est pour chacun l'enjeu fondamental. Comment et sous quelles formes arrive-t-on à cette reconnaissance mutuelle, fortement souhaitée par les professionnels qui attendent des parents qu'ils aient “une demande” qu'ils pourront “travailler” si possible, voire satisfaire ?

À cette question, ce sont surtout les travaux d'Honneth qui nous serviront de fil directeur. La question de la demande de reconnaissance sociale est analysée par Axel Honneth dans un ouvrage intitulé *La lutte pour la reconnaissance* publié en 1992 en Allemagne. Reprenant les travaux de Hegel, de Mead et de Winnicott, Honneth propose une théorie des rapports humains basés avant tout sur une lutte pour la reconnaissance, qui conditionne le développement à la fois du sujet et de la société humaine. Disons d'emblée que pour Axel Honneth, la reconnaissance est une lutte, et qu'il existe trois formes vitales de reconnaissance pour l'individu : la reconnaissance affective ; la reconnaissance juridique ; la reconnaissance-estime sociale. Pour Honneth, le premier mode de reconnaissance est un mode de reconnaissance affectif : vivre et exister aux yeux de quelqu'un, être digne d'amour, être aimé et aimant. Ne pas être reconnu digne d'affection, reste une blessure narcissique souvent indépassable. La reconnaissance juridique est la relation dans laquelle l'alter et l'ego se respectent réciproquement comme des sujets de droits, parce qu'ils ont l'un comme l'autre connaissance des normes sociales qui président dans leur communauté à la répartition légitime des droits et des devoirs. Selon Honneth, l'expérience de la discrimination juridique conduit à un sentiment paralysant de honte sociale, dont on ne parvient à se libérer que par le militantisme et la résistance. Rares sont les parents d'enfants placés qui entrent en résistance de manière collective. Toutefois des expériences comme la création de l'association, le fil d'Ariane, regroupant 400 familles d'enfants placés (chiffres 2003) en est peut-être le prélude. Par contre, presque tous les parents évoquent des sentiments de honte et élaborent des stratégies pour cacher le départ des enfants. Perdre la face sur le plan de la parentalité, perdre le dernier statut social valorisé est une épreuve qui atteint l'estime de soi au plus profond comme le note cette maman toxicomane “*je voulais au moins bien faire avec les enfants, réussir au moins cela même si pour le reste cela ne va pas. J'avais besoin qu'on me dise que j'avais échoué là aussi, j'avais besoin qu'on me dise stop, mais pas qu'on me fasse honte comme cela*”

Ou cette autre “*J’avais peur des interprétations extérieures, des regards, le regard de l’autre est terrible. On ne peut pas se lâcher. Une voisine m’a même dit que je ferai mieux de ramper vu ce que j’avais fait, qu’on ne me voit pas. Ce sont des paroles très humiliantes.*”

Enfin, “pour parvenir à établir une relation ininterrompue avec eux-mêmes, les sujets humains n’ont pas seulement besoin de faire l’expérience d’un attachement d’ordre affectif et d’une reconnaissance juridique, ils doivent aussi jouir d’une estime sociale qui leur permet de se rapporter positivement à leurs qualités et à leurs capacités concrètes” Pour qu’il y ait estime sociale, une communauté de valeurs entre alter et ego est nécessaire. Nous ne trouvons estimables que les qualités reconnues dans un groupe, selon une hiérarchie toujours fluctuante. Pour Honneth, il y a lutte entre les groupes pour définir cette hiérarchie de valeurs.

Pour le thème de la parentalité, nous pourrions alors poser cette question : qu’est-ce qu’un parent estimable ? À quelles qualités doit-il répondre ? De quelles compétences devra-t-il faire preuve pour être considéré comme un parent “suffisamment bon”, et pour que l’intervention au sein de sa famille prenne fin ? Quel parent performatif faut-il être pour être reconnu par un autrui approbateur ? L’enjeu est important puisque selon Honneth “les individus ne se constituent en personnes que lorsqu’ils apprennent à s’envisager eux-mêmes, à partir du point de vue d’un autrui-approbateur ou encourageant, comme des êtres dotés de qualités et de capacités positives. L’étendue de telles qualités, et donc le degré de cette relation positive à soi-même, s’accroît avec chaque nouvelle forme de reconnaissance que l’individu peut s’appliquer à lui-même en tant que sujet”. (2000)

## Discussion

L’examen des 300 questionnaires et l’analyse des entretiens nous permettent de dessiner quelques pistes de réflexion en resituant les réponses dans le contexte sociétal des années 2000. Autrefois, nous pensions la société en termes d’inégalités, de “haut et de bas”, en termes d’échelle, ce qui servait de support à des luttes dites de classes (les pauvres contre les riches). Aujourd’hui, nous pensons la société en termes d’espaces, de dedans et de dehors (les inclus et les exclus), et donc en terme d’horizontalité, ce qui gomme toute lecture conflictuelle, car chacun peut alors vivre dans l’idée qu’il se situe sur un continuum. La dimension économique est dès lors fortement minorée dans les rapports sociaux au profit d’une lecture qui fait la part belle à l’anamnèse, à la personnalité des parents, aux pathologies. Il faut faire un réel effort de décodage des rapports pour retrouver la trace d’un métier, d’une inscription dans la sphère sociale, comme si la parentalité était seulement une affaire de sentiments et de compétences. Dans une société qui compte près de deux millions d’enfants pauvres (selon l’indicateur européen de la

pauvreté-rapport n°4-2004) et qui n'ignore pas qu'il y a une fois et demi plus d'enfants de moins de 25 ans pauvres dans les familles nombreuses et dans les familles monoparentales, tout est fait pour gommer l'impact de ces données sur la parentalité. La pauvreté est un phénomène multidimensionnel, et si la pauvreté monétaire est le concept le plus souvent retenu, il ne mesure qu'imparfaitement la réalité de l'exclusion ou de l'indignité vécues. Faute de savoir ou de pouvoir éradiquer cette pauvreté, notre société a changé d'objectif normatif. C'est plutôt l'atteinte à la dignité ou la prévention du mépris, la dignité ou le respect, et non plus la répartition équitable des biens ou l'égalité matérielle qui constituent aujourd'hui l'enjeu essentiel. Nancy Fraser (2000) a qualifié ce changement de "passage de l'idée de redistribution à l'idée de reconnaissance". Tandis que le premier concept est associé à l'idée de justice, et vise la mise en place de la justice sociale à travers la redistribution des biens, conçus comme vecteurs de liberté, le second concept définit les conditions d'une société ayant pour objectif la reconnaissance de la dignité individuelle de tout un chacun. Ce nouveau paradigme qui émerge dans tous les rapports de l'Aide sociale à l'enfance, et qui se matérialise dans certaines lois comme la loi de 2002-2, est-il opérant sur le terrain et dans les pratiques ? Les premiers résultats de notre étude nous incitent à nuancer le propos. Dans les discours et dans les projets d'établissement, la norme s'affiche comme étant celle du partenariat, de la coéducation, du travail avec les parents. Dans les faits, les pratiques de substitution résistent. Si nous reprenons les trois axes de la parentalité, nous constatons des atteintes à la dignité et des entorses à la reconnaissance parentale.

Sur l'axe de l'exercice de la parentalité, à savoir l'exercice des droits et des devoirs attribués à tout parent, les atteintes sont les plus massives. Fréquentes sont les plaintes concernant la non visualisation des lieux d'accueil par les parents, l'absence d'informations transmises lorsque l'enfant est malade, absent à l'école...

Sur l'axe de l'expérience subjective de la parentalité, le sentiment de ne pas être compris, reconnu comme parent, perdue au niveau des témoignages.

Enfin l'axe de la pratique de la parentalité enregistre les plus graves distorsions. Si nous reprenons le référentiel des tâches parentales proposé par Paul Durning, force est de constater que la substitution l'emporte sur la suppléance, même si cette posture professionnelle progresse.

1- Tâches domestiques	Repas, entretien du linge, ménage...
2- Tâches techniques	Réparations courantes, aménagement des lieux...
3- Tâches de garde	Surveillance, présence auprès de l'enfant...
4- Tâches d'élevage	Nourrir, laver, habiller, soigner, consoler...
5- Tâches éducatives et socialisantes	Apprentissages, acquisitions de comportements sociaux, stimulations...
6- Tâches de suivi et référence sociale	Représentations de l'enfant auprès des instances extérieures (ex : suivi de scolarité), prise de décisions

*Synthèse proposée par Paul DURNING*

La suppléance nous semble progresser à la marge seulement. Pour exemple, nous citerons le champ du médical. Dans cette sphère sensible, où l'enfant est demandeur d'une présence attentive, c'est le plus souvent l'assistante familiale ou l'éducateur qui remplit ce rôle. Les structures d'accueil s'organisent pour déléguer au lieu d'accueil les visites au médecin généraliste. Restent dans la sphère parentale, les visites au spécialiste, plus rares et programmables. Cette organisation n'exclut pas les parents, elle les reconnaît comme des interlocuteurs potentiels, mais comme des interlocuteurs de l'exception, de l'extraordinaire, et non du quotidien. La reconnaissance est partielle, délimitée, de telle sorte qu'elle soit symboliquement effective sans être gênante. La reconnaissance a ainsi ses petits arrangements, censés maintenir la dignité des parents concernés. Mais une reconnaissance à géométrie variable est-elle encore une reconnaissance ? Certains parents s'en contenteront, d'autres en dénonceront l'illusion.

## Conclusion

Ces témoignages montrent combien la dignité sociale peut-être mise à mal lors des interventions. Au moment où se pose la question de la redéfinition de la protection de l'enfance et des modes d'interventions, les travaux sur l'estime de soi en situation de précarité ont à notre avis un intérêt non négligeable. Il ne suffira pas de parer les interventions de nouveaux vocables comme ceux de coéducation, de partenariat, de bienveillance, pour modifier en profondeur les pratiques des professionnels. Nous interroge également l'usage qui peut être fait du concept de reconnaissance sous l'angle de l'imputabilité. Une forte tendance actuelle se profile pour encadrer la parentalité et faire de ce concept le support d'une nouvelle police des familles. De la reconnaissance des compétences parentales à la recherche des responsabilités voire des culpabilités, il n'y a qu'un pas facilement franchi. Richard Sennett termine son livre par cet enjeu social : "il faut (dit-il) renoncer à la politique de la compassion et à son double, la mentalité d'assisté, afin de forger de véritables liens, qui ne soient ni d'assistance ni de dépendance, mais de réciprocité.". Pour l'instant, la réalité est autre, les faits sont têtus.



## Résumé

Certains parents cumulent les difficultés. Ils sont à la fois précaires voire exclus de la sphère du travail et vulnérables dans la sphère familiale, ce dont témoignent les mesures de protection qui touchent leurs enfants. Or la sphère de l'emploi comme celle de la famille sont censées enserrer tout individu normalement intégré. Sans ces deux ancrages, le risque de désaffiliation est majoré. Pour lutter contre ce risque de rupture du lien social, de nombreuses interventions mettent aujourd'hui l'accent sur le soutien à la parentalité, la valorisation des compétences parentales, la recherche d'un partenariat plus équilibré et plus respectueux de la place des parents. Ces derniers doivent, selon la formule consacrée, "être reconnus" pour conserver leur dignité sociale. Mais qu'appelle-t-on "reconnaissance", quelles formes prend-t-elle dans le registre de la parentalité du point de vue des professionnels? Que disent les parents de cette expérience singulière qui les assigne à être aidés de gré ou de force dans l'éducation de leurs enfants ?

*Mots clés* : parentalité, dignité sociale, stigmatisation, Aide sociale à l'enfance

## Bibliographie

- Bourdieu, P., 2000, "Le sens de l'honneur" (1966), *Esquisse d'une théorie de la pratique*, Paris, Le Seuil, 2000 [1972], p. 32.
- Boutanquoi, M. ; Minary, J.P. ; Demiche, T., 2004, *La qualité des pratiques en protection de l'enfance*. Université de Franche Comté. 119 p.
- Castel, R., 1995, *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard
- Crocker, J., Major, B.; Steele, C.M., 1998, Social Stigma. In D.Gilbert, S.T.Fiske.; G.Lindzey (eds), *Handbook of social psychology* (4<sup>th</sup> ed.,pp. 504-553), Boston, McGraw Hill.
- Croizet J-C.; Leyens J-P., 2003, *Mauvaises réputations. Réalités et enjeux de la stigmatisation sociale*, Paris, Armand Colin.
- De Gaulejac, V., 1994, *La lutte des places*, Paris, Hommes et perspectives.
- De Gaulejac, V., 1996, *Les sources de la honte*, Paris, Desclée de Brouwer.
- Ehrenberg, A., 2000, *La fatigue d'être soi. Dépression et société*, Paris, Odile Jacob poches.
- Fraser Nancy, "Rethinking recognition", *New Left Review* 3, May-June 2000
- Honneth, A., 2000, *La lutte pour la reconnaissance*, Edition CERF.
- Houzel, D., *Les enjeux de la parentalité*, Paris, Erès.
- Link, B.G.; Phelan, J.C., 2001, Conceptualizing stigma. *Annual Review of Sociology*, 27, 363-385.
- Naves, P. ; Cathala, B., 2000, Accueils provisoires et placements d'enfants et d'adolescents: des décisions qui mettent à l'épreuve le système français de protection de l'enfance et de la famille, Paris, 103 p.



- Neyrand, G.; Martin, C.; Rossi, P., 2004, "Le désarroi des professionnels face à la précarité monoparentale. In *Femmes seules avec enfants face à la précarité*. Revue *Dialogue* no.163, pp. 3-17.
- Oned (direction Durning, P., 2006, Premier rapport annuel au parlement et au gouvernement de l'observatoire national de l'enfance en danger, Paris, 101 p.
- Paugam, S., 1991, *La disqualification sociale*, Paris, PUF.
- Ricœur, P., 2004, *Parcours de la reconnaissance*, Paris, Sock.
- Sennett, R., 2003, *Respect, de la dignité de l'homme dans un monde d'inégalité*, Paris, Albin Michel.